

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE - (N° 284)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par
le Gouvernement

ART. 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.